

VOILE: FLOTTEMENTS AUTOUR D'UNE LOI

Récit d'une journée à écouter les uns et les autres, à lire les journaux et à réfléchir, pour tenter de se décider sur l'opportunité de la loi.

Jeudi, la commission sur la laïcité présidée par Bernard Stasi doit rendre son rapport. «Libération» fait cette semaine un tour d'horizon des questions et des problèmes que pose l'idée d'une législation sur le port du voile. Premier volet: la journée d'un indécis.

Au début tout lui semblait clair. Depuis un siècle ou presque, la nation reposait sur un trésor de guerre, cette conquête que fut la laïcité et qui régente l'organisation de l'Etat, l'instruction publique, les institutions, la vie des croyants de tous ordres et celle des non-croyants. Ses ancêtres s'étaient battus pour ça, il leur en savait gré, à son tour il se battra à mort pour qu'on ne bafoue ni n'oblitére cette conquête, si la laïcité s'avérait en danger. Le voile, au début, il ne voulait pas en entendre parler. Et puis, quand il avait vu à la télévision et dans les journaux ces adolescentes au visage d'ange exclues de leur collège ou lycée, non, il n'avait pas supporté. Comment la République pouvait-elle priver ses enfants d'une éducation à laquelle chacune avait droit? C'est aussi cela la conquête de la laïcité, ragea-t-il. Les laisser sur le côté de la vie, repliées sur elles-mêmes, et tout cela pour un bout de tissu? Non, ce n'était pas possible. Fallait-il pour autant accepter ces voiles et tout ce qu'ils charrient? Eh oui! Ah non! Et pourquoi pas? Et pourquoi donc? Il sombra dans l'indécision. A l'heure de mettre un bulletin

dans l'urne, il n'avait jamais hésité – il avait des convictions –, il disait oui ou non d'une main ferme, mais, cette fois, il ne savait pas. Pour ou contre ce satané voile? Il ne se décidait pas. Il se réveillait pour, se couchait contre. Il dormait mal. Dans les journaux, à la radio, parfois à la télé, il voyait de doctes penseurs,

de respectables savants s'afficher pour ou contre avec des arguments nets et convainquants, il les envoyait d'avoir des certitudes. Il regardait moins du côté des politiques, même si, en dernière instance, c'est à eux qu'il reviendrait de légiférer ou pas. Il avait suffisamment de mal à se forger une conviction pour démêler chez eux le taux de sincérité, le pourcentage de calcul et la part d'opportunisme. D'ailleurs, dans un même camp, les uns étaient pour, les autres contre, et certains changeaient d'avis. En définitive, les politiques aussi manquaient de ferme conviction. Son indécision perdura. Alors, un jour, il se décida: il prendrait un jour de RTT, étudierait les journaux, interrogerait les amis, les voisins, les collègues, et, le soir, sa conviction serait faite, il aurait tranché.

Malade d'indécision

A l'heure du premier jus, il relut les interviews de Fadela Amara, la présidente de «Ni putes ni soumises», une beur, c'était une bonne entrée en matière. «Je suis musulmane pratiquante, le voile est pour moi ni une prescription, ni une obligation, il est un outil d'oppression imposé par les sociétés

patriarcales», disait-elle, en même temps elle disait comprendre les filles qui le portent dans les «cités ghettos». «Une circulaire conviendrait mieux qu'une loi», jugeait Fadela. Ça veut dire quoi circulaire? Pas clair. La journée commençait mal. Sur le chemin de la boulangerie, il croisa Jacky, un anxieux du Jura. Un homme réfléchi qui réfléchissait à haute voix. «Voter une loi contraignante, cela peut avoir l'effet inverse en renforçant l'envie de transgression, le réflexe identitaire, la victimisation, et politiquement ce n'est pas bien de faire un texte de loi», commençait-il. Ils achetèrent leur pain rustique. «Mais d'un autre côté, poursuivit-il, j'ai un réflexe viscéral quand je vois ces jeunes femmes voilées à l'extrême, c'est l'écroulement d'un régime de li-

berté, c'est finalement un instrument de pouvoir», et puis, après avoir grignoté le quignon, «cela dit, c'est aussi pour certaines une forme de défi. Hier, dans le bar du TGV, j'ai vu une jeune de 16 ans, portant non seulement le hidjab mais aussi des chaussettes noires et des gants noirs, elle avait une telle aisance, une telle assurance, ayant l'air de dire: je suis libre de ça aussi et je vous emmerde.» D'accord, mais pour ou ●●●

●●● contre? Lui aussi hésitait. Il avala un peu de mie et prit congé. Et si on était des millions à être malades d'indécision? Dépit, il composa le code du porche de son immeuble. Dans le hall, il croisa Djamila, sa concierge. On l'avait mariée naguère de force au bled, elle avait fui sa famille, le pays. Elle avait toujours refusé de porter

le voile, et même des longues robes à la maison comme le voulait son père. Elle s'était remariée avec un Portugais, leurs deux filles ne portaient pas le voile. «Zohra, ma cousine, l'a porté de 12 à 19 ans. Elle a arrêté d'un seul coup, le jour où un homme lui a dit: «C'est pas ton visage que les hommes regardent, c'est ton cul.»» Djamila rit. Et ajouta: «Ces femmes arabes qui demandent un médecin femme à l'hôpital, c'est scandaleux, elles oublient qu'au bled la plupart des médecins sont des hommes.» Djamila était convaincante, il se rangea fiévreusement à son avis: il fallait une loi!

Préfet bouddhiste

Il s'installa à son bureau, s'appropriant à écrire une profession de foi en faveur de la loi, à grossir la cohorte des pour, quand la porte sonna. C'était Albert et Aline, ils revenaient de Cuba et venaient reprendre leur chat laissé en pension. Elle, musicienne, lui, psychanalyste, ils prirent le café. Aline était contre une nouvelle loi. Elle jugeait que depuis la loi de 1905, le monde avait changé. Albert raconta le cas d'une patiente beur. Très jeune, elle avait été violée par un oncle, sa mère lui avait recommandé de n'en rien dire, tout au long de son adolescence, elle s'était sentie sale, alors elle alla au bout en descendant dans les caves et puis, d'un coup, elle s'était voilée et avait retrouvé une identité. Aujourd'hui, elle avait changé de vie, de ville, elle ne se voilait plus, mais ce passage par le voile l'avait aidée. Albert aussi était contre la loi. Ils prirent congé. Qui avait raison? La journée était déjà

bien entamée et il était à nouveau incécisé.

Il brancha son ordinateur et alla sur le forum de l'Assemblée nationale consacré à ce sujet. Quoi, seulement 22 messages? C'était le forum consacré à l'Europe! Il retrouva celui du voile: 1028 messages. Cela le rassura. Les avis étaient partagés. «*Je ne vois pas en quoi un voile perturberait le bon fonctionnement d'un établissement secondaire*», avait tapoté Ibndjohen. Sur le forum de *Libération*, les avis divergeaient aussi, les raisonnements ne manquaient pas d'astuce, tel celui

d'un internaute, pour qui la laïcité impliquait la liberté du port du voile, mais, en même temps, interdisait aux profs d'influencer les élèves sur des questions religieuses les obligeant, eux, à ne pas porter le voile. Un autre parlait de Sarkozy voulant un préfet musulman. Pourquoi pas bouddhiste? Un trésorier de la Banque de France évangéliste? Il songea à ces 200 Koweïtiennes exclues de l'école parce qu'elles refusaient, elles, de se voiler, c'était une idiotie, mais pourquoi l'inverse serait-il plus intelligent? Il pataugeait.

Il retrouva Yasmina pour déjeuner d'une salade mixte. «*Toute ma vie, ma mère s'est battue pour ne pas avoir un voile sur la tête et moi je vois mal un jour mon enfant être voilée*», s'exclama-t-elle. Pour la loi, alors? «*L'école est une chance, si on exclut des jeunes filles voilées, calfeutrées chez elles, elles seront la proie de l'obscurantisme*». Contre la loi, donc? «*Je ne sais pas, j'hésite*». Il hésita avec elle jusqu'au café.

Voile ou foulard?

L'après-midi pluvieux fut alangui de doutes, de confusions. Est-ce que la lecture des poètes persans pouvait l'aider à se décider? Il n'eut pas le courage d'aller voir. Allongé sur son sofa, il se demanda s'il ne fallait pas autoriser le foulard et interdire le voile? Mais où commençait le voile, où finissait le foulard? Et où finit le «visible», où commençait l'«ostentatoire»? Il lut qu'en Angleterre le voile n'était pas un élément de crispation. Il songea à tous les sikhs, à ces hindous enturbannés qu'il avait vus à Londres, les Anglais avaient l'habitude, et, dans ce cas, ce qui était ostentatoire chez

nous devenait simplement visible chez eux. Un keffieh, un T-shirt avec inscrit «*Fucking Bush*» sont-ils ostentatoires? Comment s'en sortir? Il songea à Charlot, qui, pour ne pas voir la godasse du policier, s'évertue à jeter du sable dessus pour la faire disparaître. N'empêche, le policier est toujours là. Est-ce qu'il n'en allait pas de même pour le foulard? L'interdire à l'école ne le supprimerait pas. N'y avait-t-il pas là une hypocrisie? Alors, il s'est

souvenu de toutes ces femmes voilées qu'il avait croisées en Afghanistan, de ce gros marchand très éclairé qui n'avait jamais vu la femme de son frère, très éclairé lui aussi, il se souvint qu'en arrivant à la frontière et être passé au Tadjikistan, le premier visage qu'il vit fut celui, découvert, d'une femme en uniforme de douanier, souriant avec ses dents dorées, il se rappela avoir ressenti en la voyant comme un soulagement. Tout se mêlait sous ses tempes, il prit des cachets contre les maux de tête.

Et le string?

Le téléphone sonna. C'était Frédéric. «*Il paraît que tu écris le journal d'un incécisé?*

Mais il n'y a pas à hésiter. Moi, je suis pour la loi et contre le voile à mort. Le string comme le voile empêchent de penser car on passe son temps à les réajuster, bon ben ciao.» Il avait à peine raccroché que Sébastien appelait à son tour. Sébastien lui parla d'un «rebond» paru dans *Libération* signé par des hautes pointures comme Etienne Babilbar, ils étaient, eux, pour le port du voile. Ils disaient qu'ils n'étaient pas toujours d'accord entre eux, cependant tous s'accordaient pour dire qu'ils n'étaient pas des partisans du voile, mais «*simplement des partisans d'une école laïque qui œuvre à l'émancipation de tous, et non à l'exclusion*». Il eut l'impression vertigineuse d'être revenu à son point de départ. Le soir approchait. Il y avait quelque chose de tordu dans tout ça. Mais quoi? Il s'écroula devant la télé. Somnolent, la tête confite, il se demanda ce qu'il y avait de caché derrière le voile: un visage? Une forêt? Une femme soumise ou une fille insoumise? Une aliénation ou une libération? Il alla se coucher sans dîner. La nuit lui porterait conseil. Demain matin, il saurait. ◆

JEAN-PIERRE THIBAUDAT

L'opinion publique plutôt pour une législation

Chirac attend le rapport de la commission Stasi, jeudi, pour se prononcer clairement.

Cette fois, le compte à rebours est enclenché. Jeudi à 16h30, Bernard Stasi remettra à Jacques Chirac le rapport de la Commission sur l'application du principe de laïcité dans la République, qu'il préside. Et le chef de l'Etat rendra public probablement le 16 ou le 17 sa décision de légiférer ou non sur le voile. Pour l'heure, le Président ne s'est pas clairement prononcé. Vendredi, lors de son voyage officiel à Tunis, il a toutefois semblé préparer le terrain à une loi, déclarant certes attendre, «*pour prendre une décision, d'avoir pris connaissance du rapport*». Mais ajoutant: «*Il est certain que nous devons, d'une façon ou d'une autre, faire respecter le principe de laïcité*». Et concluant: «*S'agissant de l'enseignement, on ne peut pas accepter les signes ostentatoires de prosélytisme religieux, quels qu'ils soient, quelle que soit la religion*». Dans sa croisade contre le voile, Jacques Chirac est suivi par la quasi-totalité du monde politique, de droite comme de gauche. La société civile, elle, est divisée

(lire page 4). L'opinion publique penchant plutôt pour une loi. Selon un sondage de l'institut CSA rendu public hier, 57% des personnes interrogées sont pour l'interdiction du port de tout insigne religieux apparent à l'école. Posée par l'Ifop et BVA, cette même question a recueilli un score de 65% et 72% (1). «*On tranche, c'est clair, mais à l'issue d'une délibération intérieure, avec des états d'âme, et on reste toujours dans un arbitrage, ce qui fait que la décision n'est jamais totalement fixée*, analyse Jérôme Sainte-Marie, de BVA. Et pourquoi est-ce que ça flotte? Parce que les cultures politiques françaises sont prises à contre-pied.

On peut être de gauche et pour une loi, de droite et contre. «*La question dépasse les clivages politiques traditionnels*», explique Bruno Jeanbart, de CSA. En théorie, les gens de gauche sont plutôt laïques, donc favorables à une loi, mais ils se veulent également respectueux des différences culturelles, et compréhensifs envers les difficultés que rencontrent les

familles issues de l'immigration, ce qui peut les amener à se prononcer contre une loi. Ceux de droite ont *a priori* moins d'empathie pour les musulmans, donc pourraient être favorables à une loi, mais répugnent à se retrouver sur les mêmes positions que les «laïcards», d'autant que l'Eglise catholique martèle son opposition à toute interdiction des signes religieux. Bref, chacun y perd son latin. Si les femmes sont plus réservées que les hommes à l'égard d'une loi – l'écart est de dix points –, «*c'est aussi qu'elles craignent que les jeunes filles en soient les premières victimes*», explique Bruno Jeanbart. L'enseignement public fermant ses portes aux femmes voilées, d'aucuns pronostiquent en effet une multiplication des écoles privées confessionnelles musulmanes. ◆

CATHERINE COROLLER

(1) Sondages réalisés par téléphone auprès d'un échantillon représentatif pour France Europe Express/France Info, *Ouest-France* et *Profession politique*, les 2 et 3 décembre, 13 et 14 novembre, et 14 et 15 novembre.

Deux camps retranchés dans leurs convictions

Les uns voient la loi comme un rempart, les autres craignent un risque de radicalisation.

Les politiques sont plutôt pour, les religieux, associatifs et syndicalistes plutôt contre. Bref, la question de l'opportunité d'une loi interdisant le port des signes religieux à l'école divise toute la société française. Et même les principaux intéressés, les enseignants, ne sont pas d'accord. Le SNPDEN (principal syndicat des chefs d'établissement) réclame une loi, la FSU (organisation majoritaire des personnels de l'éducation) est plus que réservée.

Pour l'interdiction. Parmi les pour, donc, la quasi-totalité du gouvernement, à l'exception de Nicolas Sarkozy et de Luc Ferry, l'UMP, le PS, des universitaires comme Pierre-André Taguieff ou Michèle Tribalat, le magazine *Elle*, qui lance aujourd'hui un appel à Jacques Chirac pour une loi interdisant le port de signes religieux à l'école et dans les services publics – signé notamment par Isabelle Adjani, Fadela Amara, Elisabeth Badinter, Nicole Garcia, Line Renaud, Isabelle Huppert, Sandrine Kiberlain ou encore les psychanalystes Julia Kristeva et Elisabeth Roudinesco, Gisèle Halimi, la présidente de l'association Choisir-la Cause des

femmes, Chahdortt Djavann, écrivaine française d'origine iranienne contrainte de porter le voile pendant dix ans.

Leurs principaux arguments: «*C'est le seul moyen de ne pas laisser de prise aux intégrismes qui avancent masqués dans l'école publique au nom des libertés individuelles, de la tolérance et de la neutralité*», affirme Philippe Guittet, du SNPDEN. «*L'école doit être soustraite à la pression de tout groupe politico-religieux*», plaident Pierre-André Taguieff et Michèle Triba-

lat. «*Le voile islamique nous renvoie toutes, musulmanes et non-musulmanes, à une discrimination envers la femme qui est intolérable*», écrit *Elle*.

Contre la loi. Pour autant, la perspective d'une loi est loin de faire l'unanimité. Le camp des contre est également fourni puisqu'il compte les Eglises chrétiennes (catholique, protestante, orthodoxe), les responsables religieux juifs et musulmans, une brochette d'associations et de syndicats – du Mrap à SOS Racisme en passant par la Ligue des droits de l'homme ou la Licra, et de la CGT à la CFTC en

passant par FO, la CFDT ou la FSU –, les Verts, Marie-George Buffet (secrétaire nationale du Parti communiste), des universitaires comme Etienne Balibar ou Françoise Gaspard, des personnalités politiques – Jean-Marie Le Pen, Edouard Balladur, Alain Madelin, Daniel Cohn-Bendit –, Claire Brisset, la défenseuse des droits de l'enfant, Abdelaziz Belkhadem, ministre algérien des Affaires étrangères. Leur principal argument: «*Légiférer sur ce sujet ne ferait que rendre la situation plus radicale*», prévient Abdelaziz Belkhadem. François Bayrou, le président de l'UDF, est du même avis: «*On ne peut pas faire plus beau cadeau à l'intégrisme que de cibler la foi*». Enfin, pour François Chéreau, le secrétaire général de la CFDT, «*cela risquerait de renforcer les communautarismes*».

Le seul point sur lequel tout le monde est d'accord est la nécessité de lutter contre les inégalités dont souffrent les populations issues de l'immigration. Lutte contre l'échec scolaire et discrimination au travail et dans le logement. Tous insistent également sur l'urgence de «*casser les ghettos sociaux*», propices aux communautarismes. ◆

CATHERINE COROLLER

«Dans notre enseignement public, la présence du voile a quelque chose d'agressif.»

Jacques Chirac,
le 5 décembre, à Tunis.

La Commission sur l'application du principe de laïcité

dans la République a été créée le 1^{er} juillet par Chirac. Composée de vingt membres, elle est présidée par Bernard Stasi. Elle remettra son rapport, jeudi, au chef de l'Etat.

L'avis du Conseil d'Etat

du 27 novembre 1989 considère que «le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas, par lui-même, incompatible avec le principe de laïcité», sauf s'il présente un «caractère ostentatoire ou revendicatif».

La mission d'information de l'Assemblée nationale

sur le port des signes religieux à l'école a rendu son rapport vendredi. Elle s'est prononcée en faveur «d'une disposition législative» interdisant «expressément le port visible de tout signe d'appartenance religieuse et politique» à «l'école publique».